Fond de plan : Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, HARDPA Port, RTE, droits réservés, 2023 • Traitement AUBRI – 02/2026

PIÈCE N°1 VERSION APPROUVÉE DU 12/02/2026

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE

LE HAVRE (PLANCHE 10)
Quartiers sud

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Accueillir l'avenir, préserver l'espace

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE)

Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	
- logement réalisé	- logement réalisé		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020

Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024

Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension

OPÉRATIONS PROJETÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035

Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

0 potentiels

0 inconstructibles*
0 constructibles sous condition**
0 sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), verger (V), interdiction de raccordement au réseau collectif (IR), bande d'inconstructibilité (BI), OAP (OAP), parc et jardin remarquable (PJ), ensemble cohérent (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques donnant lieu à une inconstructibilité (R / EI / PPRN) ainsi que les « autres potentiels » identifiés (catégorie 9)

** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orangés) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques donnant lieu à une constructibilité sous condition (PPRI, cavité souterraine).

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLUi. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

0 Friche | 1 Parcelle libre | 2 Division simple | 3 Division complexe

0 potentiel

0 à 0 logements estimés

- de potentiel économique

Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de friches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles difficultés opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de rétention foncière.

Commune

100 m N